

## Informations concernant le CFAAD45 :

Le Centre de Formation d'apprentis de Bellegarde a, à son actif, 40 ans d'expérience dans l'apprentissage. Il accueille chaque année plus de 300 apprentis et a un taux de réussite proche de 90%. Il dispense des formations professionnelles du CAPa au BTSa

### Nos formations

- > Productions Agricoles Végétales et Animales
- > Agronomie
- > Travaux Paysagers
- > Travaux Forestiers
- > Gestion Forestière
- > Agroéquipement
- > Productions Horticoles - Spécialités Pépinières, Productions Florales et Légumières et Productions Fruitières
- > Technico-commercial sur 3 champs professionnels - Agrofournitures, Jardins et Végétaux d'Ornement, Produits de la filière Forêt-Bois

### Nous situer

- > Le CFAAD45 est implanté sur le site de BELLEGARDE de l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole du Loiret
- > Bellegarde est situé sur la RD 960, entre Montargis à l'Est (25 kms) et Orléans à l'Ouest (50 kms)

#### MOYENS D'ACCES PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

- > Cars du Réseau REMI ([www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr)) notamment aux départs des Gares de Montargis, de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans



### Portes ouvertes

**20  
19**

**26**

**26 janvier**

Samedi 26 Janvier 2019 de 9h00 à 17h00 Journée POSTBAC. Recrutement BTSa avec entreprises

**16**

**16 mars**

Samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 17h00 JPO toutes formations

**24**

**24 avril**

de 13h30 à 17h30 Préinscriptions

**29**

**29 mai**

de 13h30 à 17h30 Préinscriptions

### Enseignement

- > Les cours ont lieu du lundi matin 09h30 au vendredi 12h05. Les horaires de la semaine sont : 08h00 à 12h05 et 13h30 à 17h35
- > L'enseignement est gratuit. Le CFA fonctionne avec le concours financier du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Fonds Social Européen

### Hébergement

- > Les jeunes gens et jeunes filles sont accueillis en qualité, d'externe, de 1/2 Pensionnaire (repas du midi), d'interne (tous les repas et les nuits), d'interne-externé (jeune externe prenant ses trois repas quotidiens au CFA)
- > L'hébergement se fait dans des chambres de quatre. Les apprentis ne sont pas hébergés pendant leur semaine en entreprise, sauf étude au cas par cas en fonction des places disponibles
- > Des appartements meublés de 35m<sup>2</sup> avec possibilité de co-location à 2, situés à cinq minutes à pied du CFA, sont également disponibles à la location à l'année scolaire moyennant 395 € mensuels, charges comprises (éligibles APL)

### Frais de pension

Tarifs à compter du 1er janvier 2018

	Tarif semaine de cours	Tarif semaine en entreprise
Interne	52,88 €	82,38 €
1/2 Pensionnaire	20,60 €	29,59 €
Interne - externé	42,04 €	60,39 €





## Les + de notre CFA

- > Le CFA Agricole de Bellegarde est doté d'équipements adaptés régulièrement renouvelés (salles multimédia avec TBI, ateliers d'agroéquipement, matériels techniques, terrains d'application, serres automatisées, réseau internet à haut débit et wifi, centre de documentation, city stade) et d'un service d'internat et de restauration.
- > Grâce à l'Extension de l'Externat, nos apprentis bénéficient de nouvelles infrastructures avec 11 salles de cours supplémentaires, dont 3 salles multimédia, 1 labo, 1 salle dédiée Physique-Chimie-SVT et 650m<sup>2</sup> de Serres Horticoles.

## Admission

- > Après confirmation de la demande d'inscription, un dossier d'admission comportant toutes les pièces et informations nécessaires à l'entrée dans le centre (notamment imprimé du contrat d'apprentissage) est envoyé aux familles
- > Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur qui s'engage à donner la formation dans l'option et la spécialité choisie



## Liaison avec les familles et les entreprises de formation

Elle est mise en œuvre par :

- > Des rencontres parents-formateurs et maître d'apprentissage
- > Des bulletins trimestriels ou semestriels (moyennes et appréciations)
- > Un livret d'apprentissage (CFA-Entreprise-Parents)
- > Des visites de formateurs en entreprise
- > Un Tableau de Stratégie de Formation Alternée numérique (TSFA)

## Mais encore...

### Bourses et autres aides financières

- Pour les élèves en classe de DIMA, des bourses d'Etat peuvent être attribuées
- Pour les apprentis, il n'y a plus de bourses d'Etat. Des bourses départementales d'apprentissage peuvent être attribuées par le Conseil départemental de domiciliation de l'apprenti
- En revanche, les apprentis bénéficient d'aides financières du conseil régional Centre-Val de Loire comme l'aide au transport ou au 1<sup>er</sup> équipement

### Formalités d'inscription

- Constituer un dossier d'inscription auprès du CFA. Les dossiers d'inscription sont fournis sur simple demande écrite ou téléphonique. Ils sont à constituer au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire
- Pour les formations post-bac, une inscription sur le site <https://www.parcoursup.fr/> est fortement conseillée
- Rechercher un maître d'apprentissage
- Le contrat d'apprentissage peut commencer 3 mois avant le début de la formation au CFA et jusqu'à la fin de l'année civile de l'entrée en formation
- Après réception et enregistrement de la demande d'inscription, le CFA a la possibilité de mettre en relation le candidat à l'apprentissage avec des entreprises susceptibles de l'accueillir
- Une rencontre avec une personne responsable du recrutement de l'établissement est conseillée